

Questions orales

autre tragédie frappe notre ville? Par exemple, quand fera-t-il connaître les résultats de la médiation?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, le ministre du Travail est absent. Ses fonctions ministérielles l'appelaient ailleurs aujourd'hui. Je vais lui transmettre la question de la députée.

La députée a parlé de la médiation qui se poursuit actuellement. Je ne sais rien sur la question, mais je juge utile de rappeler que les deux parties participent à la médiation et que ce processus fait parfois des miracles pour rapprocher les parties. Au bout du compte, cependant, c'est fondamentalement la responsabilité des parties de parvenir à s'entendre.

Pour ce qui est des autres incidents dont elle a parlé, je pense que tous les députés à la Chambre s'intéressent vivement à tout ce qui entoure cette grève. Nous déplorons tous ces incidents graves quand ils se produisent. Si j'ai bien compris, il y a une enquête en cours. J'espère qu'on en tirera des conclusions utiles.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En dépit de toute la violence et de toutes les tragédies qui se sont produites, le ministre responsable, qui a la compétence exclusive à l'échelon fédéral parce que nous n'avons pas de législation sur le travail dans les T.N.-O., n'a rien fait pour résoudre le problème.

J'ai demandé à maintes reprises au gouvernement de passer à l'action. J'ai demandé au ministre responsable d'aller à Yellowknife, dans les T.N.-O., pour se rendre compte *de visu* de la situation. Le ministre est-il prêt à dépêcher à Yellowknife un employé du ministère du Travail qui pourra constater par lui-même la terreur et les tensions que vivent les gens là-bas? Peut-être prendrait-il enfin des mesures responsables? Il ferait ce qui s'impose pour trouver une solution à cette bien triste situation.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, dans sa question, la députée touche à deux secteurs de responsabilité. Le premier a trait à un conflit syndical, et je vais sûrement transmettre cette partie de la question à mon collègue. Je suppose que je ne puis que réitérer qu'en fin de compte, ce sont les parties qui doivent finir par s'entendre. Le ministre ou le médiateur ne peuvent le faire à leur place.

L'autre élément de la question porte sur les allégations de violence. Le cabinet du solliciteur général se penchera sur la question. Je suppose que, si la députée dispose de renseignements à ce sujet, elle va les communiquer aux fonctionnaires compétents.

Mme Blondin-Andrew: Vous n'avez qu'à demander à la GRC, elle dresse un rapport tous les jours.

M. Charest: Je suppose que la députée va communiquer ces renseignements aux fonctionnaires et aux autorités qui sont responsables de l'application de la loi.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Depuis plusieurs mois, la population de l'Abitibi et du nord du Québec s'inquiète de l'état de la couche d'ozone.

Nous savons tous que vous êtes un ministre d'action et je me demande quelle sera la position du Canada à la réunion sur l'environnement mondial à Copenhague la semaine prochaine? Le but en est-il de faire le suivi du Protocole de Montréal et de la protection de la couche d'ozone?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, de fait, toute la question de l'appauvrissement de la couche d'ozone inquiète beaucoup la population. Ici, au Canada, nous avons en plus un protocole qui porte le nom d'une ville canadienne très importante, la ville de Montréal. Le Canada a toujours été à l'avant-garde des actions dans ce domaine-là.

À Copenhague aura lieu une réunion des parties pour revoir les dispositions du Protocole comme tel. Le Canada a déjà pris position, d'ailleurs, avec l'appui des provinces, dans le but d'accélérer l'élimination des CFC pour 1995. Il y a d'autres produits, mais je n'entrerai pas dans les détails, qui seront également traités.

Mais le Canada, madame la Présidente, va également insister sur les éléments de recyclage et de récupération des CFC. Encore là, les provinces ont mis de l'avant des réglementations dans ce domaine-là. Cela relève de leur domaine de juridiction.

• (1150)

Je suis heureux de vous dire aujourd'hui qu'il y a un accord à travers le pays sur ces éléments-là et nous allons encourager la communauté internationale à faire de même.